

The Bureau of the Congress / *Le Bureau du Congrès*

CG-BUR(2021)40-33¹

Bilingual / *Bilingue*

30 September / *septembre* 2021

Congress thematic spokespersons *Porte-paroles thématiques du Congrès*

1. Thematic spokespersons - themes and postholders (current mandate)
2. Proposed themes for thematic spokespersons for 2021-2026
3. Terms of reference for thematic spokespersons approved by the Bureau
4. Terms of reference for thematic spokespersons for approval

1. *Porte-parole thématiques - thèmes et titulaires (mandat actuel)*
2. *Thèmes proposés pour les porte-parole thématiques en 2021-2026*
3. *Mandats des porte-paroles thématiques approuvés par le Bureau*
4. *Mandats des porte-paroles thématiques pour approbation*

Action required : for decision
Action requise : pour décision

¹ This document is classified confidential until it has been examined by the Bureau of the Congress
Ce document est classé confidentiel jusqu'après son examen par le Bureau du Congrès

1. Current Congress thematic spokespersons / *Porte-paroles thématiques du Congrès actuels*

	Theme / Thème // Committees in charge / Commissions responsables	Spokesperson // Porte-parole
1.	European Local Democracy Week / <i>Semaine européenne de la démocratie locale</i> // MON	Bryony RUDKIN* United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i> (L, SOC/G/PD - SOC/V/PD)
		Mihkel JUHKAMI Estonia/ <i>Estonie</i> (L, EPP/CCE - PPE/CCE)
2.	Human Rights at Local and Regional Level / <i>Droits de l'Homme aux niveaux local et régional</i> // three committees	Harald BERGMANN Netherlands / <i>Pays-Bas</i> (L, ILDG - GILD)
3.	Gender Equality / <i>Egalité entre les femmes et les hommes</i> // CUR	Jelena DRENJANNIN Sweden/ <i>Suède</i> (L, EPP/CCE - PPE/CCE)
4.	Youth / <i>Jeunes</i> // CUR	Thomas ANDERSSON Sweden/ <i>Suède</i> (R, ILDG - GILD)
5.	Promoting Public Ethics and Preventing Corruption at the Local and Regional Level / <i>Promotion de l'éthique publique et prévention de la corruption aux niveaux local et régional</i> // GOV	NN...
6.	Roma issues / <i>Questions relatives aux Roms</i>	NN...
7.	Environment and climate change/ <i>Environnement et changement climatique</i> // CUR	Vladimir PREBILIC Slovenia/ <i>Slovénie</i> (L, SOC/V/DP - SOC/G/PD)
8.	Congress representatives to the Venice Commission's Council for Democratic Elections and spokespersons on the Observation of Local and Regional Elections:/ <i>Représentants du Congrès auprès du Conseil des élections démocratiques de la Commission de Venise et Porte-paroles sur l'observation des élections locales et régionales :</i> // MON	Stewart DICKSON* United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i> (R, ILDG - GILD)
		Gunn Marit HELGESEN Norway/ <i>Norvège</i> (R, EPP/CCE - PPE/CCE)
		Randi MONDORF Denmark/ <i>Danemark</i> (R, ILDG - GILD)
		Vladimir PREBILIC Slovenia/ <i>Slovénie</i> (L, SOC/V/DP - SOC/G/PD)
9.	Congress Representatives to the North-South Centre and spokespersons on the South- Mediterranean partnership/ <i>Représentants du Congrès auprès du Centre Nord- Sud et rapporteurs sur le Partenariat sud- méditerranéen</i>	Xavier CADORET France (L, SOC/G/PD - SOC/V/PD)
		Gunn Marit HELGESEN Norway/ <i>Norvège</i> (R, EPP/CCE - PPE/CCE)
		Konstantinos KOUKAS Greece/ <i>Grèce</i> (L EPP/CCE - PPE/CCE)
		Carla DEJONGHE Belgium / <i>Belgique</i> (R, ILDG - GILD)

* This member has lost his/her Congress mandate / *ce membre a perdu son mandat au sein du Congrès*

2. Proposed themes for thematic spokespersons for 2021-2026 / *Thèmes proposés pour les porte-parole thématiques en 2021-2026*

1.	European Local Democracy Week / <i>Semaine européenne de la démocratie locale</i> // all three committees - les trois commissions
2.	Human rights / <i>Droits de l'Homme</i> // all three committees - les trois commissions
3.	Gender equality / <i>Egalité des genres</i> // CUR
4.	Youth / <i>Jeunes</i> // CUR
5.	Ethics and prevention of corruption / <i>Ethique et prévention de la corruption</i> // GOV
6.	Environment and climate change/ <i>Environnement et changement climatique</i> // CUR
7.	Digitalisation and artificial intelligence/ <i>Numérisation et intelligence artificielle</i> // GOV
8.	Observation of local and regional elections/ <i>Observation des Élections locales et régionales*</i> // MON
9.	South-Med Partnership/ <i>Partenariat Sud-Med *</i> // all three committees - les trois commissions

* terms of reference already approved by the Bureau on 26 May 2021 / *Mandat déjà approuvé par le Bureau le 26 mai 2021*

3. Approved terms of reference / Mandats approuvés

Congress representative to the Venice Commission's Council for Democratic Elections/Spokesperson on Observation of Local and Regional Elections			
Relevance to priorities	Political objective (expected results)	Tasks and duties of the spokesperson	Language skills: E/F
<p>In its 2021- 2026 priorities (Appendix II: Congress statutory missions and means for action) the Congress of Local and Regional Authorities reiterates the specific role of election observation for ensuring the quality of representative democracy and citizen participation within local and regional democratic systems in Europe, in order to foster democratic stability, in particular to be seen in the context of the COVID-19 pandemic and its aftermath.</p> <p>In order to make the Council of Europe's member States a zone of free and fair elections at local and regional level, the Congress will pursue its policy to monitor closely the implementation of the recommendations made following observations. This will be taken into account in the framework of the Congress monitoring of local and regional democracy and by means of dialogue with the Committee of Ministers, the member States, political stakeholders and other strategic partners.</p> <p>By its Statutory Resolution CM/RES(2015)9, the Council of Europe Committee of Ministers invited the Congress to prepare reports and recommendations following the observation of local and/or regional elections.</p> <p>As part of the Congress' effort to maintain its election observation mandate during the</p>	<p>Providing impartial assessments of electoral processes – based on peer-to-peer observation of local and regional elections in Council of Europe member States carried out by elected territorial representatives - and thus contributing to the legitimacy and credibility of elections in Europe. Increasing visibility of Congress activities in the field of election observation in the international context.</p> <p>Fostering complementarity with other actors involved in election observation, within the Council of Europe (e.g. Venice Commission, PACE) and outside (EU institutions, OSCE/ODIHR). Expressing interest to be invited to observe local and regional elections, in particular by those countries where the Congress' monitoring process revealed certain weaknesses with regard to local and regional democracy, aiming at improvement through dialogue and co-operation activities.</p>	<p>To endorse Congress reports, resolutions and recommendations following observation exercises in the framework of the meetings of the Monitoring Committee.</p> <p>To fulfil their dedicated role to carry forward recommendations following election observations and transversal reports on electoral matters on the occasion of conferences, hearings, seminars and so on organised by other bodies, both inside and outside the Council of Europe.</p> <p>To represent the Congress at meetings, conferences and events with specific relevance for electoral matters, notably at the meetings of the Council for Democratic Elections (Venice Commission).</p> <p>In co-operation with the Chair of the Monitoring Committee, to promote the post-election observation dialogue, as described by the Rules and Procedures of the Congress on implementation of the post-monitoring/post-electoral political dialogue.</p> <p>To accompany, if appropriate, the delegation to be formed in the context of a post-electoral dialogue with the authorities of a given country.</p>	<p>English required.</p>

<p>COVID-19 pandemic, Resolution RES 455(2020) was adopted to allow for remote election observation missions during major crisis situations, as an exceptional measure. In this restricted framework, Congress representatives on the Council for Democratic Elections are, ex officio, part of the remote delegation.</p> <p>This activity is a contribution to the UN Agenda 2030 for Sustainable Development, more specifically to Goal 16.7 of this programme of action: Promote peaceful and inclusive societies for sustainable, provide access to justice for all and build effective, accountable and inclusive institutions at all levels – ensure responsive, inclusive, participatory and representative decision-making at all levels.</p>		<p>To participate in training activities related to observation of local and regional elections.</p>	
--	--	--	--

Représentant.e du Congrès au Conseil des élections démocratiques de la Commission de Venise/Porte-parole sur l'observation d'élections locales et régionales			
Pertinence pour les priorités	Objectif politique (résultats attendus)	Missions et devoirs du/de la porte-parole	Compétences linguistiques : E/F
<p>Dans ses priorités 2021-2026 (Annexe II : Les missions et moyens d'action statutaires du Congrès), le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux rappelle le rôle spécifique de l'observation d'élections pour garantir la qualité de la démocratie représentative et de la participation citoyenne au sein des systèmes démocratiques locaux et régionaux du continent européen, en vue de favoriser la stabilité démocratique, dans le contexte en particulier de la pandémie de covid-19 et de ses conséquences.</p> <p>Afin de faire des États membres du Conseil de l'Europe un espace d'élections libres et équitables aux niveaux local et régional, le Congrès poursuivra sa politique de suivi étroit de la mise en œuvre des recommandations formulées à la suite des missions d'observation. Celles-ci seront prises en compte dans le cadre du suivi de la démocratie locale et régionale assuré par le Congrès et au moyen d'un dialogue avec le Comité des Ministres, les États membres, les acteurs politiques et d'autres partenaires stratégiques.</p> <p>Dans sa Résolution statutaire CM/RES(2015)9, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe invitait le Congrès à préparer des rapports et des recommandations suite à l'observation d'élections locales et/ou régionales.</p> <p>Dans le cadre des efforts du Congrès pour continuer d'assurer sa mission d'observation</p>	<p>Mener des évaluations impartiales des processus électoraux – sur la base d'une observation des élections locales et régionales dans les États membres du Conseil de l'Europe conduite par des élus territoriaux – et contribuer ainsi à la légitimité et la crédibilité des élections en Europe. Accroître la visibilité des activités du Congrès dans le domaine de l'observation d'élections dans un contexte international.</p> <p>Renforcer la complémentarité avec d'autres acteurs participant à l'observation d'élections, tant au sein du Conseil de l'Europe (par exemple la Commission de Venise, l'APCE) qu'à l'extérieur (institutions de l'UE, OSCE/BIDDH). Exprimer le souhait d'être invité à observer les élections locales et régionales, en particulier dans les pays où le processus de suivi du Congrès a fait apparaître certaines faiblesses concernant la démocratie locale et régionale, en vue d'améliorer la situation au moyen du dialogue et d'activité de coopération.</p>	<p>Soutenir les rapports, les résolutions et les recommandations du Congrès consécutifs aux activités d'observation dans le cadre des réunions de la commission de suivi.</p> <p>Assurer son rôle spécifique de promotion des recommandations consécutives aux observations d'élections et aux rapports transversaux sur les questions électorales lors de conférences, d'auditions, de séminaires, etc. organisés par d'autres organes, tant internes au Conseil de l'Europe qu'externes.</p> <p>Représenter le Congrès lors des réunions, conférences et autres événements ayant un lien spécifique avec l'observation d'élections, notamment les réunions du Conseil des élections démocratiques (Commission de Venise).</p> <p>En coopération avec le/la Président(e) de la commission de suivi, promouvoir le dialogue post-observation électorale, conformément aux Règles et procédures du Congrès sur la mise en œuvre du dialogue politique post-suivi et post-électoral.</p> <p>Accompagner, le cas échéant, la délégation formée dans le contexte d'un dialogue post-électoral avec les autorités d'un pays donné.</p>	<p>Anglais exigé</p>

<p>d'élections pendant la pandémie de covid-19, la Résolution RES 455(2020) a été adoptée afin de permettre la tenue de missions d'observation électorale à distance en période de crise majeure, en tant que mesure exceptionnelle. Dans ce cadre restreint, les représentants du Congrès au sein du Conseil des élections démocratiques font, d'office, partie de la délégation à distance.</p> <p>Cette activité est une contribution au Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU, et plus précisément à son Objectif 16.7 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous – Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.</p>		<p>Participer aux activités de formation liées à l'observation des élections locales et régionales.</p>	
---	--	---	--

Congress representative to the Council of Europe Centre for Global Interdependence and Solidarity (North-South Centre)/ Spokesperson on the South-Mediterranean Partnership			
Relevance to priorities	Political objective (expected results)	Tasks and duties of the spokesperson	Language skills: E/F
<p>In its Resolution 376(2014) on “Partner for Local Democracy” status, the Congress stressed the importance of pursuing co-operation with the countries of the southern Mediterranean, in particular Morocco and Tunisia, leading to the granting of this status to delegations of local and regional authorities from those countries in 2019.</p> <p>The importance of promoting co-operation and dialogue between the two shores of the Mediterranean is highlighted by the South-Med Partnership programme adopted by the Congress in 2017 and confirmed by the 2021-2026 Congress priorities</p> <p>According to the Statute of the Council of Europe Centre for Global Interdependence and Solidarity (North-South Centre), the Congress is an institutional stakeholder of the Centre’s quadrilogue structure where it represents local and regional authorities, together with the European Committee of the Regions. As such, the Congress is a permanent member of the Centre’s statutory bodies, the Executive Committee, and the Bureau.</p> <p>The Congress is also identified as implementing partner for the local and regional dimension of the Council of Europe’s Neighbourhood Partnerships with Morocco and with Tunisia for 2018-2021 and is involved in drafting the Neighbourhood</p>	<p>Assisting countries in the southern Mediterranean, in particular Morocco and Tunisia, with completing and implementing the legislative framework for decentralisation and improving local and regional governance, including through legal expertise and observation of local and regional elections;</p> <p>Fostering dialogue, co-operation and exchanges of good practices between local and regional authorities on both shores of the Mediterranean, aimed at raising awareness of self-government principles and practices in Europe and improving their implementation in the southern Mediterranean;</p> <p>Contributing to the capacity building of local and regional authorities and their staff in the southern Mediterranean, and to engaging civil society and citizen in the affairs of their communities, among others through the organisation of the Local Democracy Week;</p> <p>Accompanying the participation of the Moroccan and Tunisian delegations of Partner for Local Democracy in the work of the Congress, and seeking to extend this status to other neighbouring countries interested in the co-operation with the Congress;</p> <p>Ensuring complementarity and synergies with actors involved in strengthening local and regional governance in the southern Mediterranean within the Council of Europe (Committee of Ministers, Parliamentary Assembly, Venice Commission, North-South</p>	<p>To follow up on the implementation of the Congress’ Resolution 376(2014) on “Partner for Local Democracy” status, provide political guidance and represent the Congress vis-à-vis the authorities of the southern Mediterranean countries;</p> <p>To follow up on the institutional participation and contribution of the “Partner for Local Democracy” delegations in the Congress work;</p> <p>To represent the Congress in the meetings and events organised in the framework of the South-Mediterranean Partnership;</p> <p>To contribute to fostering direct exchanges between southern Mediterranean authorities and their European counterparts;</p> <p>To report back to the Congress Bureau on the progress made in implementing the “Partner for Local Democracy” status.</p> <p>To represent the Congress in the quadrilogue structure of the Council of Europe Centre for Global Interdependence and Solidarity (North-South Centre) and participate regularly in the Centre’s statutory and flagships activities (bureau and executive committee meetings, Lisbon Forum, etc).</p>	E or

<p>Partnerships with Morocco and with Tunisia for the upcoming period 2022-2025.</p> <p>These activities are a contribution to the UN Agenda 2030 for Sustainable Development, more specifically to Goal 5 of this programme of action: Gender Equality; Goal 11: Make cities and human settlements inclusive, safe, resilient and sustainable; Goal 16: Peace, justice and strong institutions; and Goal 17: Partnerships for the goals.</p>	<p>Centre) and outside (EU bodies such as the Euro-Mediterranean Regional and Local Assembly, national and international associations of local and regional authorities, etc.);</p> <p>Acting as the institutional representative of the Congress in the quadrilogue structure of the Council of Europe Centre for Global Interdependence and Solidarity (North-South Centre), to be the voice of territorial authorities in this framework and reinforce co-operation in areas of common interest, in particular empowerment of youth and women in the Mediterranean region.</p>	<p>To represent the Congress and disseminate its work vis-à-vis its partners, both within and outside the Council of Europe, in strengthening local and regional governance in the southern Mediterranean</p>	
---	---	---	--

Représentant.e du Congrès au Centre pour l'interdépendance et la solidarité mondiales du Conseil de l'Europe (Centre Nord-Sud) / Porte-parole sur le Partenariat Sud-Méditerranéen			
Pertinence en lien avec les priorités	Objectif politique (résultats attendus)	Missions et attributions du/Porte-parole	Compétences linguistiques: AF
<p>Dans sa Résolution 376(2014) sur le « Statut de partenaire pour la démocratie locale », le Congrès a souligné l'importance de poursuivre la coopération avec les pays de la région sud-méditerranéenne, en particulier avec le Maroc et la Tunisie, ce qui a conduit à l'octroi de ce statut aux délégations des autorités locales et régionales de ces pays en 2019.</p> <p>L'importance de promouvoir la coopération et le dialogue entre les deux rives de la Méditerranée est soulignée par le programme de Partenariat Sud-Med adopté par le Congrès en 2017 et confirmé par ses priorités 2021- 2026.</p> <p>Conformément au statut du Centre pour l'interdépendance et la solidarité mondiales du Conseil de l'Europe (Centre Nord-Sud), le Congrès est une partie prenante institutionnelle de la structure de quadrilogue du Centre, dans lequel il représente, avec le Comité européen des régions les pouvoirs locaux et régionaux. A ce titre, le Congrès est un membre permanent des organes statutaires du Centre, le Comité exécutif et le Bureau.</p> <p>Le Congrès est également identifié comme partenaire pour la mise en œuvre de la dimension locale et régionale des Partenariats de voisinage avec le Maroc et la Tunisie 2018-2021 du Conseil de l'Europe et il est impliqué dans la rédaction des Partenariats de voisinage avec le Maroc et la</p>	<p>Accompagner les pays de la région sud méditerranéenne, notamment le Maroc et la Tunisie dans la finalisation et la mise en œuvre du cadre législatif pour la décentralisation et l'amélioration de la gouvernance locale et régionale, y compris par le biais d'une expertise juridique et l'observation d'élections locales et régionales.</p> <p>Promouvoir le dialogue, la coopération et l'échange de bonnes pratiques entre les autorités locales et régionales des deux rives de la Méditerranée, afin de sensibiliser aux principes et pratiques de l'autonomie locale en Europe et d'améliorer leur mise en œuvre dans les pays du sud de la Méditerranée.</p> <p>Contribuer à la formation des autorités locales et régionales et leur personnel, dans la région du Sud de la Méditerranée ; à l'engagement de la société civile et des citoyens dans les affaires de leurs municipalités, via, entre autres, l'organisation de la Semaine de la Démocratie Locale.</p> <p>Accompagner la participation des délégations marocaine et tunisienne de Partenaires pour la démocratie locale aux travaux de Congrès et œuvrer à la promotion de ce statut auprès d'autres pays voisins intéressés par la coopération avec le Congrès ;</p> <p>Assurer la complémentarité et les synergies avec les acteurs impliqués dans le renforcement de la gouvernance locale et</p>	<p>Suivre la mise en œuvre de la résolution 376(2014) portant sur le "Statut de partenaire pour la démocratie locale", donner des orientations politiques et représenter le Congrès auprès des autorités des pays du sud de la Méditerranée.</p> <p>Assurer le suivi de la participation institutionnelle et de la contribution des délégations de "Partenaires pour la démocratie locale" aux travaux du Congrès;</p> <p>Représenter le Congrès aux réunions et événements organisés dans le cadre du partenariat Sud-Med.</p> <p>Contribuer à la promotion des échanges directs entre les collectivités sud méditerranéennes et leurs homologues en Europe.</p> <p>Rendre compte au Bureau du Congrès de l'avancement de la mise en œuvre du statut de « Partenaire pour la démocratie locale ».</p> <p>Représenter le Congrès dans la structure de quadrilogue du Centre pour l'interdépendance et la solidarité mondiales du Conseil de l'Europe (Centre Nord-Sud) et participer régulièrement aux activités statutaires et phares du Centre (réunions du Bureau et du Comité exécutif,</p>	

<p>Tunisie pour la période à venir 2022-2025.</p> <p>Ces activités constituent une contribution aux Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030 des Nations Unies, et plus particulièrement à l'objectif 5 de ce programme d'action : égalité des genres ; à l'objectif 11 : faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ; à l'objectif 16 : Paix, justice et institutions fortes, et à l'objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs.</p>	<p>régionale au sud de la Méditerranée au sein du Conseil de l'Europe (Comité des ministres, Assemblée parlementaire, Commission de Venise, Centre Nord-Sud) et en dehors (organes de l'UE tels que l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne, associations nationales et internationales de collectivités locales et régionales, etc).</p> <p>Agir en tant que représentant institutionnel du Congrès dans la structure de quadrilogue du Centre pour l'interdépendance et la solidarité mondiales du Conseil de l'Europe (Centre Nord-Sud), pour être la voix des collectivités territoriales dans ce cadre et renforcer la coopération dans les domaines d'intérêt commun, en particulier l'autonomisation des jeunes et des femmes dans la région méditerranéenne.</p>	<p>Forum de Lisbonne, etc.)</p> <p>Représenter le Congrès et diffuser ses travaux auprès de ses partenaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Conseil de l'Europe, pour le renforcement de la gouvernance locale et régionale au sud de la Méditerranée.</p>	
---	---	--	--

4. Terms of reference for thematic spokespersons for approval / *Mandats des porte-paroles thématiques pour approbation*

1. European Local Democracy Week			
Relevance to priorities	Political objective (expected results)	Tasks and duties of the spokesperson	Language skills
<p>Since 2007, the Congress is the coordinator of the European Local Democracy Week (ELDW) held each year around the 15 October – the date of the opening for signature of the European Charter for Local Self-Government in 1985. The objective of the ELDW is to bring together local authorities and community residents to foster dialogue and promote citizen participation in local decision making. Since 2018, participating municipalities, regions and their associations are invited to organise their ELDW events all year long, culminating in a flagship event in the week of 15 October.</p> <p>The Week is the occasion for local and regional authorities in the 47 member States and beyond, for all Congress members and Partners for Local Democracy as well as associations of local and regional authorities to organise events aimed at promoting citizens' participation and raising awareness on Congress core work and main reference texts as well as other Council of Europe texts dealing with topical issues at local and regional levels.</p> <p>The ELDW contributes to implementing Congress priorities, in particular for promoting active participation of citizens and improving the quality of local democracy. The Week is also a visibility event for the Congress work as well as for its partners.</p> <p>In 2018, the Congress adopted Resolution 430 (2018) on new modalities of the ELDW, creating a new momentum for this initiative</p>	<p>Based on the past 14 years of concrete experiences and the evaluation of past editions, suggestions and refinements of the concept and implementation of the Week will be carried out for improved visibility and efficiency, in the context of the changes adopted by the Congress in 2018.</p> <p>Citizens are the primary beneficiaries and actors of the ELDW as it serves as a tool for their active participation, and as a platform for dialogue and building trust between citizens and authorities. The ELDW seeks to engage citizens on issues of community development, promote their democratic participation at grassroots level and raise their awareness of how local authorities operate, as well as to inform them of the opportunities for taking part in local decision-making processes, thus serving to address such phenomena as voter fatigue, political apathy, and a lack of trust in politicians and institutions.</p> <p>The aims also include seeking and strengthening further possible synergies and co-operation with European networks of cities and municipalities.</p> <p>In addition, the Congress seeks to promote ELDW initiatives in non-member states where it develops co-operation activities.</p> <p>Our societies have faced an unprecedented global challenge with the outbreak of Covid-19. Besides the pandemic, a wide range of challenges such as migration influx, climate change and natural disasters loom ever</p>	<p>Steer coordination of the ELDW across Europe and beyond;</p> <p>Chair the annual Coordination Meeting of ELDW National Coordinators and ELDW Partners;</p> <p>Represent the Congress in major events organised on the occasion of the Week;</p> <p>Liaise with actors at government level of member states in order to enhance the outreach of the CoE tools on citizen participation;</p> <p>Promote the ELDW, including through statements, press releases, interviews, the use of social media, YouTube videos, etc.</p> <p>Inform the Bureau of refinements of concepts and improvements of the implementation, and new developments as necessary.</p>	

<p>and establishing the title of “Partner of the European Local Democracy Week” for a particular year, in recognition of the most active and committed local and regional authorities and their associations.</p> <p><i>These activities are a contribution to the UN Agenda 2030 for Sustainable Development, more specifically to Goal 5 of this programme of action: Gender Equality; Goal 11: Make cities and human settlements inclusive, safe, resilient and sustainable; and Goal 16: Peace, justice and strong institutions.</i></p>	<p>larger, as does the need for addressing these challenges together with citizens, engaging them at local and regional level in the search for solutions and in shaping decisions and policy responses. The ELDW initiative should seek to encourage the participants to create informal networks among local stakeholders and identify different areas of joint action with citizens for achieving the objectives of community development.</p>		
--	---	--	--

1. Semaine européenne de la démocratie locale			
Pertinence en lien avec les priorités	Objectif politique (résultats attendus)	Missions et attributions du/de la porte-parole	Compétences linguistiques
<p>Depuis 2007, le Congrès est le coordinateur de la Semaine Européenne de la Démocratie Locale qui se tient chaque année autour du 15 octobre – date de l’ouverture à la signature de la Charte européenne de l’autonomie locale en 1985. L’objectif de la SEDL est de réunir les autorités locales et les habitants des communautés pour favoriser le dialogue et promouvoir la participation des citoyens à la prise de décision locale. Depuis 2018, les municipalités, régions et leurs associations participantes sont invitées à organiser leurs événements de la SEDL tout au long de l’année, avec pour point d’orgue un événement phare dans la semaine du 15 octobre.</p> <p>La Semaine est l’occasion pour les collectivités locales et régionales des 47 États membres et au-delà, pour tous les membres du Congrès et les Partenaires de la démocratie locale ainsi que les associations de pouvoirs locaux et régionaux pour organiser des événements visant à promouvoir la participation des citoyens et à les sensibiliser aux travaux et aux principaux textes de référence du Congrès ainsi qu’à d’autres textes du Conseil de l’Europe traitant de questions d’actualité aux niveaux local et régional.</p> <p>La SEDL contribue à la mise en œuvre des priorités du Congrès, notamment pour promouvoir la participation active des citoyens et améliorer la qualité de la démocratie locale. La Semaine est également un outil de visibilité</p>	<p>Sur la base des expériences concrètes de ces 14 dernières années et de l’évaluation des éditions précédentes, des suggestions et affinements du concept et de la mise en œuvre de la Semaine seront réalisés pour une meilleure visibilité et efficacité, dans le contexte des changements adoptés par le Congrès en 2018.</p> <p>Les objectifs comprennent également la recherche et le renforcement des synergies et de la coopération possibles avec les réseaux européens de villes et de municipalités.</p> <p>Les citoyens sont les principaux bénéficiaires et acteurs de la SEDL, car elle permet leur participation active, et sert de plateforme pour le dialogue et l’établissement de la confiance entre les citoyens et les autorités. La SEDL vise à impliquer les citoyens dans les questions de développement communautaire, à promouvoir leur participation démocratique au niveau local et à les sensibiliser au fonctionnement des autorités locales, ainsi qu’à les informer des possibilités de prendre part aux processus décisionnels locaux, ce qui permet de lutter contre des phénomènes tels que la lassitude des électeurs, l’apathie politique et le manque de confiance envers les politiciens et dans les institutions.</p> <p>En outre, le Congrès cherche à promouvoir les initiatives de la SEDL dans les États non-membres où il développe des activités de coopération.</p> <p>Nos sociétés ont été confrontées à un défi</p>	<p>Inform the Bureau of refinements of concepts and improvements of the implementation, and new developments as necessary.</p> <p>Mener la coordination de la SEDL en Europe et au-delà ;</p> <p>Présider la réunion annuelle de coordination des Coordinateurs nationaux de la SEDL et des partenaires de la SEDL;</p> <p>Représenter le Congrès lors des principaux événements organisés à l’occasion de la Semaine ;</p> <p>Assurer la liaison avec les acteurs au niveau gouvernemental des Etats membres afin d’améliorer la portée des outils du Conseil de l’Europe sur la participation citoyenne ;</p> <p>Promouvoir la SEDL, notamment par des déclarations, des communiqués de presse, des interviews, l’utilisation des médias sociaux, des vidéos YouTube, etc.</p> <p>Inform the Bureau des améliorations du fonctionnement et de la mise en œuvre, ainsi que des nouveaux développements si nécessaire.</p>	

<p>pour les travaux du Congrès ainsi que pour ses partenaires.</p> <p>En 2018, le Congrès a adopté la Résolution 430(2018) sur les nouvelles modalités de la SEDL, créant un nouvel élan pour cette initiative et établissant le titre de "Partenaire de la Semaine Européenne de la Démocratie Locale" pour une année donnée, en reconnaissance des collectivités locales et régionales et de leurs associations les plus actives et engagées.</p> <p><i>Ces activités contribuent à l'Agenda 2030 de l'ONU pour le développement durable, plus particulièrement à l'Objectif 5 de ce programme d'action : L'égalité entre les sexes ; l'objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables; et l'objectif 16 : Paix, justice et institutions fortes.</i></p>	<p>mondial sans précédent avec l'épidémie de Covid-19. Outre la pandémie, un large éventail de défis tels que l'afflux migratoire, le changement climatique et les catastrophes naturelles se profilent de plus en plus à l'horizon, tout comme la nécessité de relever ces défis avec les citoyens, en les faisant participer aux niveaux local et régional à la recherche de solutions et à l'élaboration des décisions et des réponses politiques. L'initiative de la SEDL devrait chercher à encourager les participants à créer des réseaux informels entre acteurs locaux et à identifier différents domaines d'action conjointe avec les citoyens pour atteindre les objectifs du développement collectif.</p>		
---	---	--	--

2. Human rights			
Relevance to priorities	Political objective (expected results)	Tasks and duties of the spokesperson	Language skills: E/F
<p>The Congress will build on the results obtained in the implementation of the 2016-2017 Congress action plan for human rights.</p> <p>This includes the continuation of work on the series of the human rights Handbooks for local and regional authorities and active participation in the events on human rights organised by the Congress and its internal and external partners.</p> <p>The third volume of the Handbook will be dedicated to the environmental rights and sustainable development. This will directly contribute to the implementation of the 2021-2026 Congress priority 6d) on environmental issues and climate action in cities and regions.</p> <p>This Handbook will provide local elected officials and the staff of their administrations with the practical tools enabling them to take appropriate decisions on environmental matters within their competences, in full compliance with human rights obligations.</p> <p>The Congress activities to promote environmental aspects of human rights will contribute to building capacity of authorities at grassroots' level in fighting against climate change and preserving a healthy environment in line with the United Nations Agenda 2030 Sustainable Development Goals (SDGs), specifically SDG 13 on climate action, SDG 11 on sustainable cities and communities and SDG 16 on building effective, accountable and inclusive institutions at all levels.</p>	<p>To strengthen and deepen the Congress work on awareness raising of local and regional elected representatives in the 47 member States and partner countries – as well as their administration - on human rights.</p> <p>This objective will be achieved by the Congress in cooperation with its institutional partners in the Council of Europe, such as the Human right Commissioner of the Council of Europe, the European Commission against Racism and Intolerance (ECRI) and other relevant external human rights bodies, such as the European Union Agency for Fundamental Rights (FRA).</p>	<p>To implement the human rights dimension of the Congress priority on the fight against climate change in cities and regions. This will include the elaboration of a human rights Handbook on environment and sustainable development for the use of local and regional authorities. The Handbook will contain a collection of good practice of tackling the environment issues at local and regional levels in Europe and beyond.</p> <p>To participate in the events dedicated to human rights to be organised by the Congress and its partners within the Council of Europe and outside it.</p>	<p>Preferably in English</p>

2. Droits de l'Homme			
Pertinence des priorités	Objectif politique (résultats attendus)	Tâches et devoirs du porte-parole	Compétences linguistiques: E/F
<p>Le Congrès s'appuiera sur les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action 2016-2017 du Congrès pour les droits de l'homme.</p> <p>Cela inclut la poursuite du travail sur la série de manuels sur les droits de l'homme destinés aux autorités locales et régionales et la participation active aux événements sur les droits de l'homme organisés par le Congrès et ses partenaires internes et externes.</p> <p>Le troisième volume du manuel sera consacré aux droits environnementaux et au développement durable. Il contribuera directement à la mise en œuvre de la priorité 6d) du Congrès 2021-2026 sur les questions environnementales et l'action climatique dans les villes et les régions.</p> <p>Ce manuel fournira aux élus locaux et au personnel de leurs administrations les outils pratiques leur permettant de prendre des décisions appropriées sur les questions environnementales relevant de leurs compétences, dans le plein respect des obligations en matière de droits de l'homme.</p> <p>Les activités du Congrès visant à promouvoir les aspects environnementaux des droits de l'homme contribueront à renforcer la capacité des autorités au niveau local à lutter contre le changement climatique et à préserver un environnement sain, conformément aux objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations Unies, en particulier l'ODD 13 sur l'action climatique,</p>	<p>Renforcer et approfondir le travail du Congrès sur la sensibilisation des élus locaux et régionaux des 47 États membres et des pays partenaires - ainsi que de leur administration - aux droits de l'homme.</p> <p>Cet objectif sera atteint par le Congrès en coopération avec ses partenaires institutionnels du Conseil de l'Europe, tels que le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) et d'autres organes externes pertinents en matière de droits de l'homme, tels que l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA).</p>	<p>Mettre en œuvre la dimension droits de l'homme de la priorité du Congrès sur la lutte contre le changement climatique dans les villes et les régions. Cela comprendra l'élaboration d'un Manuel des droits de l'homme sur l'environnement et le développement durable à l'usage des autorités locales et régionales. Ce manuel contiendra un recueil de bonnes pratiques en matière de traitement des questions environnementales aux niveaux local et régional en Europe et au-delà.</p> <p>Participer aux événements consacrés aux droits de l'homme qui seront organisés par le Congrès et ses partenaires au sein du Conseil de l'Europe et en dehors.</p>	<p>De préférence en anglais</p>

l'ODD 11 sur les villes et communautés durables et l'ODD 16 sur la mise en place d'institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux.			
---	--	--	--

3. Gender equality			
Relevance to priorities	Political objective (expected results)	Tasks and duties of the spokesperson	Language skills: E/F
<p>The Gender Equality Strategy of the Council of Europe has been in place since 6 November 2013 upon proposal from the GEC (Gender Equality Commission).</p> <p>The Congress, as all other Major Administrative Entities of the Council of Europe within the Council of Europe, is expected to make a contribution to the Strategy as well as to the work related to the implementation of the Convention on preventing and combating violence against women and domestic violence (Istanbul Convention).</p> <p>Gender equality is also included in the Congress priorities (2021-2016):</p> <p>[Congress] will, among others, promote gender equality, [...] fight violence against women and [...] contribute to the empowerment of women.</p> <p>The “Council of Europe contribution to the UN 2030 Agenda for Sustainable Development” included SDG 5: Achieve gender equality and empower all women and girls as a CoE-relevant goal. This text considered that the Congress “actively supports efforts to achieve gender equality and empower women and girls at the local and regional level”.</p>	<p>Five strategic objectives have been identified in the Strategy adopted by the GEC:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Combating gender stereotypes and sexism; 2. Preventing and combating violence against women; 3. Guaranteeing equal access of women to justice; 4. Achieving balanced participation of women and men in public life and public decision making; 5. Achieving gender mainstreaming in all policies and measures. <p>Objectives 2, 4 and 5 are the most relevant for Congress action.</p> <p>Regarding the UN Sustainable Development Goals, the appointment of a Thematic Spokesperson on Gender Equality will contribute to the achievement of the following indicator:</p> <p>5.5: Ensure women’s full and effective participation and equal opportunities for leadership at all levels of decision-making in political, economic and public life.</p>	<p>Represent the Congress in all major events organised on the issue of Gender mainstreaming, present its activities in this matter, report to the Bureau on these events and suggest new developments as necessary;</p> <p>Add systematically a specific section dealing with the participation and election of women at local and regional levels (both women candidates and of elected representatives) to Congress reports on the observation of elections;</p> <p>Follow up on the Congress recommendations on achieving sustainable gender equality in local and regional political life, as well as on sexist violence against women in politics, and examine possible synergies and co-operation notably with PACE and the DGII, and also the question of the participation of women in national delegations of the Congress, in light of the adopted recommendations and resolutions;</p> <p>Contribute to including a gender dimension and issues related to gender equality in the current work of the Current Affairs Committee and of the Governance Committee.</p> <p>The Congress Thematic Spokesperson will also be kept abreast and involved whenever necessary in the Congress co-operation activities carried out in specific countries and co-ordinated by the Congress, which already include a gender mainstreaming dimension.</p>	<p>Sound knowledge of English required; knowledge of other languages an advantage.</p>

3. Egalité des genres			
Pertinence des priorités	Objectif politique (résultats attendus)	Tâches et devoirs du porte-parole	Compétences linguistiques: E/F
<p>La Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes du Conseil de l'Europe est en place depuis le 6 novembre 2013 sur proposition de la CEG (Commission pour l'égalité des genres).</p> <p>Le Congrès, comme toutes les autres grandes entités administratives du Conseil de l'Europe au sein du Conseil de l'Europe, est censé apporter une contribution à la Stratégie ainsi qu'aux travaux liés à la mise en œuvre de la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul).</p> <p>L'égalité entre les sexes figure également parmi les priorités du Congrès (2021-2016) :</p> <p>[Le Congrès] va, entre autres, promouvoir l'égalité entre les sexes, [...] lutter contre la violence à l'égard des femmes et [...] contribuer à l'autonomisation des femmes.</p> <p>La "contribution du Conseil de l'Europe à l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable " incluait l'ODD 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles comme un objectif pertinent pour le CdE. Ce texte considérait que le Congrès " soutient activement les efforts visant à réaliser l'égalité des sexes et à autonomiser les femmes et les filles aux niveaux local et régional ".</p>	<p>Cinq objectifs stratégiques ont été identifiés dans la stratégie adoptée par la CEG :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Combattre les stéréotypes de genre et le sexisme ; 2. Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes ; 3. Garantir l'égalité d'accès des femmes à la justice ; 4. Parvenir à une participation équilibrée des femmes et des hommes à la vie publique et à la prise de décision publique ; 5. Réaliser l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques et mesures. <p>Les objectifs 2, 4 et 5 sont les plus pertinents pour l'action du Congrès.</p> <p>En ce qui concerne les objectifs de développement durable des Nations unies, la nomination d'un porte-parole thématique sur l'égalité des sexes contribuera à la réalisation de l'indicateur suivant :</p> <p>5.5 : Assurer la participation pleine et effective des femmes et l'égalité des chances en matière de leadership à tous les niveaux de décision de la vie politique, économique et publique.</p>	<p>Représenter le Congrès dans toutes les grandes manifestations organisées sur la question de l'intégration de la dimension de genre, présenter ses activités en la matière, faire rapport au Bureau sur ces manifestations et suggérer de nouveaux développements si nécessaire ;</p> <p>Ajouter systématiquement une section spécifique traitant de la participation et de l'élection des femmes aux niveaux local et régional (tant des candidates que des élues) aux rapports du Congrès sur l'observation des élections ;</p> <p>Assurer le suivi des recommandations du Congrès sur la réalisation d'une égalité durable entre les femmes et les hommes dans la vie politique locale et régionale, ainsi que sur la violence sexiste à l'encontre des femmes en politique, et examiner les synergies et la coopération possibles, notamment avec l'APCE et la DGII, ainsi que la question de la participation des femmes dans les délégations nationales du Congrès, à la lumière des recommandations et résolutions adoptées ;</p> <p>Contribuer à inclure une dimension de genre et des questions liées à l'égalité des sexes dans les travaux actuels de la Commission des questions d'actualité et</p>	<p>La bonne connaissance de l'anglais est requise ; la connaissance d'autres langues serait un avantage.</p>

		<p>de la Commission de la gouvernance.</p> <p>Le porte-parole thématique du Congrès sera également tenu au courant et impliqué, si nécessaire, dans les activités de coopération du Congrès menées dans des pays spécifiques et coordonnées par le Congrès, qui comportent déjà une dimension d'intégration de la dimension de genre.</p>	
--	--	---	--

4. Youth			
Relevance to priorities	Political objective (expected results)	Tasks and duties of the spokesperson	Language skills: E/F
<p>Under its 2021-2026 Priority “Cohesive societies: Reducing inequalities in the field”, the Congress commits to empowering youth, including by reducing social and economic inequalities and discrimination as well as by reinforcing participation and trust.</p> <p>The “direct involvement of youth in the affairs of society remains essential, as a safeguard for democracy and for sustainable development in the municipalities and regions”,² a principle recognised by the Congress when it adopted its European Charter on the participation of young people in local and regional life in 1993 (revised in 2003).</p> <p>Since 2014, the Congress has been supporting young people to build their capacities to become part of the decision-making process through its “rejuvenating politics” strategy, inviting youth delegates from member States to participate in its sessions and the work of its Committees.</p> <p>The involvement of young people will be a cross-cutting feature of the Congress’ work in 2021-2026, contributing to UN Sustainable Development Goals 11 (make cities inclusive, safe, resilient and sustainable) and 16 (promote just, peaceful and inclusive societies).</p>	<p>Through the appointment of a Thematic Spokesperson on Youth, the Congress will contribute to achieving its own priorities for 2021-2026 and contribute to the strategic priorities of the CoE as a whole by institutionalising the participation of young people in its work and promoting their inclusion in local and regional decision-making processes.</p> <p>The work of the Thematic Spokesperson contributes to mainstreaming the youth dimension in the Congress’ work.</p> <p>The youth delegates have been participating in Congress sessions and committees’ work since 2014. The Thematic Spokesperson will further develop structured dialogue between its members and youth representatives.</p> <p>The work of the Thematic Spokesperson will also help create greater visibility and increase dissemination of the Congress’ reports on youth and its youth delegate programme, both within the Council of Europe’s bodies and externally.</p> <p>Furthermore, the work of the Thematic Spokesperson is in line with Resolution CM/Res(2020)2 on the Council of Europe youth sector strategy 2030, which identifies youth participation as a priority and which resolves that the priorities be implemented through youth mainstreaming inside the</p>	<p>To co-ordinate and improve the impact of the Congress’ policy on youth participation, in particular by helping to set up a mechanism for structured dialogue and by raising awareness of the Congress’ Revised European Charter on the participation of young people in local and regional life and the Congress’ adopted texts on youth issues.</p> <p>To represent the Congress:</p> <ul style="list-style-type: none"> - at meetings of the Council of Europe Youth sector co-management structure and other relevant events organised by the Youth Department; - at the meetings of the Parliamentary Assembly’s Committee on Culture, Science, Education and Media and instigate co-operation with this Committee; - at relevant youth events organised by external partners. <p>To co-operate with the CoE Youth Sector, the PACE and the European Youth Forum (on the European Youth Capital which aims to promote youth participation in Europe’s cities) and with the ICNM on the European Youth Award for which the Congress is a sponsor.</p>	<p>Sound knowledge of English required; knowledge of other languages an advantage.</p>

² Congress Recommendation 128 (2003) on the revised European Charter on the Participation of Young People in Local and Regional Life.

Within the Strategic Framework of the Council of Europe, key strategic priority 12 concerns education for democratic citizenship and strengthening of young people's role in decision-making.	Council of Europe.	To follow up on the implementation of the Congress' adopted texts on youth issues.	
---	--------------------	--	--

4. Jeunes			
Pertinence des priorités	Objectif politique (résultats attendus)	Tâches et devoirs du porte-parole	Compétences linguistiques: E/F
<p>Dans le cadre de sa priorité 2021-2026 "Sociétés cohésives : Réduire les inégalités sur le terrain ", le Congrès s'engage à responsabiliser les jeunes, notamment en réduisant les inégalités sociales et économiques et les discriminations, ainsi qu'en renforçant la participation et la confiance.</p> <p>La "participation directe des jeunes aux affaires de la société reste essentielle, en tant que garantie de la démocratie et du développement durable dans les communes et les régions", un principe reconnu par le Congrès lorsqu'il a adopté sa Charte européenne de la participation des jeunes à la vie locale et régionale en 1993 (révisée en 2003).</p> <p>Depuis 2014, le Congrès soutient les jeunes pour qu'ils renforcent leurs capacités à prendre part au processus décisionnel grâce à sa stratégie de "rajeunissement de la politique", en invitant les jeunes délégués des États membres à participer à ses sessions et aux travaux de ses commissions.</p> <p>La participation des jeunes sera un élément transversal des travaux du Congrès en 2021-2026, contribuant aux objectifs de développement durable 11 (rendre les villes inclusives, sûres, résilientes et durables) et 16 (promouvoir des sociétés justes, pacifiques et inclusives) des Nations unies.</p>	<p>Grâce à la nomination d'un porte-parole thématique pour la jeunesse, le Congrès contribuera à la réalisation de ses propres priorités pour 2021-2026 et aux priorités stratégiques du CdE dans son ensemble en institutionnalisant la participation des jeunes à ses travaux et en favorisant leur inclusion dans les processus décisionnels locaux et régionaux.</p> <p>Le travail du porte-parole thématique contribue à l'intégration de la dimension jeunesse dans les travaux du Congrès.</p> <p>Les jeunes délégués participent aux sessions du Congrès et aux travaux des commissions depuis 2014. Le Porte-parole thématique développera davantage le dialogue structuré entre ses membres et les représentants des jeunes.</p> <p>Le travail du Porte-parole thématique contribuera également à créer une plus grande visibilité et à accroître la diffusion des rapports du Congrès sur la jeunesse et de son programme de jeunes délégués, tant au sein des organes du Conseil de l'Europe qu'à l'extérieur.</p> <p>En outre, le travail du porte-parole thématique est conforme à la résolution CM/Res(2020)2 sur la stratégie 2030 du secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe, qui identifie la participation des jeunes comme une priorité et qui décide que les priorités seront mises en œuvre par l'intégration de la jeunesse au sein</p>	<p>Coordonner et améliorer l'impact de la politique du Congrès sur la participation des jeunes, notamment en contribuant à la mise en place d'un mécanisme de dialogue structuré et en faisant connaître la Charte européenne révisée du Congrès sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale et les textes adoptés par le Congrès sur les questions de jeunesse.</p> <p>Représenter le Congrès</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux réunions de la structure de cogestion du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe et à d'autres événements pertinents organisés par le département de la jeunesse ; - aux réunions de la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias de l'Assemblée parlementaire et instaurer une coopération avec cette commission ; - aux événements pertinents pour la jeunesse organisés par des partenaires extérieurs. <p>Coopérer avec le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe, l'APCE et le Forum européen de la jeunesse (sur la Capitale européenne de la jeunesse qui vise à promouvoir la participation des jeunes dans les villes européennes) et avec le CIMN sur le Prix européen de la jeunesse pour lequel le Congrès est un sponsor.</p>	<p>La bonne connaissance de l'anglais est requise ; la connaissance d'autres langues serait un avantage.</p>

<p>Dans le cadre stratégique du Conseil de l'Europe, la priorité stratégique clé 12 concerne l'éducation à la citoyenneté démocratique et le renforcement du rôle des jeunes dans la prise de décision.</p>	<p>du Conseil de l'Europe.</p>	<p>Assurer le suivi de la mise en œuvre des textes adoptés par le Congrès sur les questions de jeunesse.</p>	
---	--------------------------------	--	--

5. Ethics and prevention of corruption			
Relevance to priorities	Political objective (expected results)	Tasks and duties of the spokesperson	Language skills: E/F
<p>The scourge of corruption undermines democracy, human rights, rule of law, economic development and social cohesion. It erodes public trust. Trust in legitimate norms and processes is key in advancing integrity in governance.</p> <p>It is of key importance to promote the culture of accountability, integrity, openness and transparency at grass-roots level – i.e. local and regional. This is because a considerable amount of public resources is directly gathered and managed by local and regional authorities. The majority of public procurement transactions –which are the major issue on corruption cases- takes place locally.</p> <p>Whereas repressive measures are mainly in the jurisdiction of the state, the biggest part of preventive measures has to be taken at local and regional level. Such measures should be part of a comprehensive integrity and corruption prevention policy.</p> <p>One of the central questions is to prevent and resolve conflicts of interest.</p> <p><u>Background:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Congress priorities 2022-2026 (Resolution 465 (2021), Point 6b. Democratic societies: quality of representative democracy and citizen participation - The UN Agenda for 2030, through its Sustainable Development Goal (SDG) no. 16 	<p>To raise awareness on the necessity to counteract corruption, in particular in a context of crisis.</p> <p>To recall the consequences of corruption and mobilise on the issue a strong democratic participation.</p> <p>To support local and regional authorities' adoption of measures for good governance and for preventing corruption.</p> <p>To communicate the will of local and regional politicians, of acting, via the Congress, to eradicate corruption and counteract bad administration.</p> <p>To recover the interest of the population in politics and trust in politicians by a local and regional initiative against corruption.</p> <p>To increase in the visibility of the Congress and Council of Europe instruments (see under Background).</p> <p>Launch activities (i.e. seminars, training sessions, focus groups, campaigns) for raising awareness, within local authorities and regions, on the importance of ethical behaviour in public offices, functions and administrations.</p> <p>To contribute to Congress Strategy aimed at promoting public ethics and preventing corruption at local and regional level.</p> <p>To involve all Congress bodies as appropriate</p>	<p>To represent the Congress in all major events organised on the issue of promoting public ethics and preventing corruption at local and regional level.</p> <p>To report to the Bureau on these events and suggest activities as necessary.</p> <p>To contribute to mainstream ethics and corruption prevention in the Congress activities and reports.</p> <p>To evaluate the initiatives of the Congress on Promoting public ethics preventing corruption at local and regional level. To follow up Congress recommendations on these matters;</p> <p>To promote ethical behaviour and integrity within local and regional administrations, in cooperation with the intergovernmental bodies of the Council of Europe dealing with the matter - in particular with the Council of Europe Group of States Against Corruption (GRECO) and the CDDG.</p> <p>To assess the difficulties met by local and regional authorities in promoting public ethics and preventing corruption.</p> <p>To suggest ways forward on the basis of trends and good practices identified.</p> <p>The Congress Thematic Spokesperson will also be kept abreast and involved whenever necessary in the Congress co-operation activities carried out in specific</p>	<p>Sound knowledge of English required; knowledge of other languages an advantage.</p>

<p>to Promote peaceful and inclusive societies for sustainable development, provide access to justice for all and build effective, accountable and inclusive institutions at all levels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Resolution 401 (2016) Preventing corruption and promoting public ethics at local and regional levels; - Resolution 433 (2018) on European Code of Conduct for All Persons Involved in Local and Regional Governance ; - Resolution 435 (2018) and Recommendation 424 (2018) on Transparency and open government; - Resolution 434 (2018) and Recommendation 423 (2018) on Conflicts of interest at local and regional levels; - Resolution 421 (2017) and Recommendation 405 (2017) on Making public procurement transparent at local and regional levels; - Resolution 402 (2016) on The misuse of administrative resources during electoral processes: the role of local and regional elected representatives and public officials; - Resolution 444 (2019) and Recommendation 435 (2019) on The protection of whistle blowers - Challenges and opportunities for local and regional government; - Resolution 441 (2019) and Recommendation 428 (2019) on Fighting nepotism within local and regional authorities; 	<p>(Bureau, Committees, Session).</p>	<p>countries and co-ordinated by the Congress.</p>	
---	---------------------------------------	--	--

<p>On 12 February 2021 the Congress adopted a new Code of Conduct for Congress Members and revised its Rules and Procedures to strengthen its ethics regime, including the obligation to declare conflicts of interest. The Code of Conduct and a Declaration of Interests are mandatory for all Congress members. The signature of these documents is a prerequisite for members of the Congress to exercise full membership rights, including the right to participate, speak, vote and enjoy defrayal of expenses.</p>			
---	--	--	--

5. Ethique et prévention de la corruption			
Pertinence pour les priorités	Objectif politique (résultats attendus)	Missions et devoirs du porte-parole	Compétences linguistiques
<p>Le fléau de la corruption compromet la démocratie, les droits de l'Homme, l'état de droit, le développement économique et la cohésion sociale. Il érode la confiance populaire ; or la confiance dans les règles et les processus légitimes est la clé de l'avancée de l'intégrité dans la gouvernance.</p> <p>Il est primordial de promouvoir un comportement éthique, intègre, d'ouverture et de transparence à l'échelon local -c'est-à-dire aux niveaux local et régional- auprès des élus locaux. En effet, les pouvoirs locaux et régionaux collectent et gèrent directement une part considérable des ressources publiques. La plupart des passations de marchés publics – qui sont au centre de la majorité des affaires de corruption – se font au niveau local.</p> <p>Tandis que les mesures répressives sont principalement de la compétence des Etats, les mesures de prévention doivent en grande partie être prises au niveau local et régional. Ces mesures devraient s'intégrer dans une politique globale de promotion de l'intégrité et de la prévention de la corruption.</p> <p>L'un des points principaux est de prévenir et de résoudre les conflits d'intérêt.</p> <p>Historique :</p> <p>- Les Priorités du Congrès 2022-2026 : (Résolution 465 (2021), point 6b. Sociétés démocratiques : qualité de la représentation démocratique et e la participation des</p>	<p>Sensibiliser à la nécessité de combattre la corruption, en particulier dans un contexte de crise.</p> <p>Rappeler les conséquences de la corruption et réunir une forte participation démocratique autour de cette question.</p> <p>Soutenir l'adoption par les autorités locales et régionales de mesures de bonne gouvernance et de prévention de la corruption.</p> <p>Relayer la volonté des responsables politiques locaux et régionaux d'agir, par l'intermédiaire du Congrès, pour éradiquer la corruption et combattre la mauvaise administration.</p> <p>Restaurer l'intérêt de la population pour la politique et la confiance envers les responsables politiques, au moyen d'une initiative locale et régionale contre la corruption.</p> <p>Donner plus de visibilité aux instruments du Congrès et du Conseil de l'Europe (voir l'historique).</p> <p>Lancer des activités (par exemple séminaires, stages de formation, groupes de réflexion, campagnes) pour sensibiliser, au sein des autorités locales et régionales, à l'importance des comportements éthiques dans les fonctions et les services publics et dans les administrations.</p>	<p>Représenter le Congrès lors de toutes les manifestations organisées sur le thème de la promotion de l'éthique publique et de la prévention de la corruption au niveau local et régional.</p> <p>Rendre compte au Bureau de ces manifestations et le cas échéant proposer des activités.</p> <p>Contribuer à la généralisation des comportements éthiques et à la prévention contre la corruption dans les activités et rapports du Congrès.</p> <p>Evaluer les initiatives du Congrès visant à promouvoir l'éthique publique et à prévenir la corruption au niveau local et régional. Suivre les recommandations du Congrès sur ces sujets.</p> <p>Promouvoir le comportement éthique et l'intégrité au sein des autorités locales et régionales, en coopération avec les organes intergouvernementaux du Conseil de l'Europe s'occupant de cette question, en particulier le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO).</p> <p>Étudier les difficultés rencontrées par les collectivités locales et régionales pour promouvoir l'éthique publique et combattre la corruption.</p> <p>Formuler des propositions d'actions sur la base des évolutions et des bonnes</p>	<p>La bonne connaissance de l'anglais est requise ; la connaissance d'autres langues serait un avantage.</p>

<p>citoyens.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agenda 2030 de l'ONU, à travers son objectif de développement durable (ODD) n°16 : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes - La Résolution 401 (2016) Prévenir la corruption et promouvoir l'éthique publique aux niveaux local et régional ; - La Résolution 433 (2018) sur le Code de conduite européen pour toutes les personnes participant à la gouvernance locale et régionale; - La Résolution 435 (2018) et la Recommandation 424 (2018) sur la transparence et le gouvernement ouvert ; - La Résolution 434 (2018) et la Recommandation 423 (2018) sur les Conflits d'intérêt aux niveaux local et régional ; - La Résolution 421 (2017) et la Recommandation 405 (2017) Rendre les marchés publics transparents aux niveaux local et régional ; - La Résolution 402 (2016) sur l'utilisation abusive de ressources administratives pendant les processus électoraux : le rôle des élus et agents publics locaux et régionaux ; - La Résolution 444 (2019) et la Recommandation 435 (2019) sur la protection des lanceurs d'alerte : perspectives et enjeux aux niveaux local et régional ; 	<p>Contribuer à la stratégie globale du Congrès visant à promouvoir l'éthique publique et à lutter contre la corruption aux niveaux local et régional.</p> <p>Associer tous les organes pertinents du Congrès (Bureau, commissions, session).</p>	<p>pratiques recensées.</p> <p>Le Porte-parole Thématique du Congrès sera aussi tenu au courant et impliqué quand nécessaire dans les activités de coopération du Congrès prenant place dans des pays spécifiques et coordonnées par le Congrès.</p>	
---	---	--	--

<p>- La Résolution 441 (2019) et la Recommandation 428 (2019) Combattre le népotisme au sein des pouvoirs locaux et régionaux;</p> <p>Le 12 février 2021 le Congrès a adopté un nouveau Code de Conduite pour les Membres du Congrès et a révisé ses Règles et Procédures pour renforcer son régime éthique, instaurant l'obligation de déclarer tout conflit d'intérêts. Le Code de conduite et la Déclaration d'intérêts sont obligatoires pour tous les membres du Congrès. La signature de ces documents constitue une condition préalable pour que les membres du Congrès puissent exercer pleinement leurs droits de membres, y compris le droit de participer, de s'exprimer, de voter et de bénéficier d'une prise en charge des frais.</p>			
---	--	--	--

6. Environment and climate change			
Relevance to priorities	Political objective (expected results)	Tasks and duties of the spokesperson	Language skills: E/F
<p>The UN Agenda for 2030, through its Sustainable Development Goal (SDG) no. 13 to combat climate change and its impacts, defines objectives and targets of vital importance for local and regional authorities, both in urban and rural areas.</p> <p>The Congress, in its priorities for the next mandate 2021-2025, will continue to develop activities related to the implementation of SDGs, particularly with regard to climate change and environmental protection. The transfer of competences and resources to the grassroots is essential for local and regional authorities to fulfil their role.</p> <p>Effectively fighting climate change includes the participation of local and regional authorities as crucial drivers of climate adaptability and resilience.</p> <p>In 2020, the Congress will step up its activity on climate change and environmental policy.</p> <p>A debate and a resolution on local and regional governments' role and responsibilities on tackling climate change and environmental issues including biodiversity will be on the agenda of the 39th Congress Session in October 2020.</p>	<p>The Congress is contributing to Council of Europe's priority to fight climate change by addressing the territorial dimension of the issue and contributing to a wide range of activities on the ground.</p> <p>SDG no. 13 calls for the integration of climate change measures into national policies, strategies and plans. To achieve a sustainable society, it is also essential to improve education awareness and human and institutional capacities as well as to build resilience and capacity to adapt to the effects of climate change. A safe, clean and healthy environment is essential for the enjoyment of human rights.</p> <p>Therefore, the Congress encourages local and regional authorities to take measures aimed at highlighting the impact of climate change and improving the environment throughout the region.</p> <p>The work of the Spokesperson will lead to greater awareness on climate change and environmental issues; greater participation of towns, regions, elected representatives and their partners (media, civil society organisations, etc) in the implementation of the related SDGs, exchanging good practices, policies and strategies, implementing them on the ground, and to the mainstreaming of the environmental dimension in the Congress' work.</p>	<p>Represent the Congress in all major events organised on the issue of climate change, present relevant activities (including to the Bureau), and make suggestions as necessary.</p> <p>Contribute to including the climate change dimension and the environmental issues in the current work of the Congress Committees, notably the Current Affairs Committee.</p> <p>The Congress Thematic Spokesperson will also be kept abreast on the topic and involved, whenever necessary, in the Congress co-operation activities carried out in specific countries.</p> <p>Follow up on the implementation of the Congress' adopted texts on climate change and environmental issues.</p>	<p>Sound knowledge of English required; knowledge of other languages an advantage</p>

6. Environnement et changement climatique			
Pertinence pour les priorités	Objectif politique (résultats attendus)	Missions et devoirs du porte-parole	Compétences linguistiques
<p>L'Agenda 2030 des Nations Unies, à travers son Objectif de développement durable (ODD) n°13 visant à lutter contre le changement climatique et ses impacts, définit des objectifs et des cibles d'une importance vitale pour les autorités locales et régionales, tant dans les zones urbaines que rurales. 13 visant à lutter contre le changement climatique et ses impacts, définit des objectifs et des cibles d'une importance vitale pour les collectivités locales et régionales, tant dans les zones urbaines que rurales.</p> <p>Le Congrès, dans ses priorités pour le prochain mandat 2021-2025, continuera à développer les activités liées à la mise en œuvre des ODD, notamment en matière de changement climatique et de protection de l'environnement. Le transfert des compétences et des ressources vers la base est essentiel pour que les collectivités locales et régionales puissent remplir leur rôle.</p> <p>La lutte efficace contre le changement climatique passe par la participation des collectivités locales et régionales en tant que moteurs essentiels de l'adaptabilité et de la résilience au climat.</p> <p>En 2020, le Congrès intensifiera son activité sur le changement climatique et la politique environnementale.</p> <p>Un débat et une résolution sur le rôle et les responsabilités des collectivités locales et</p>	<p>Le Congrès contribue à la priorité du Conseil de l'Europe de lutter contre le changement climatique en abordant la dimension territoriale de la question et en contribuant à un large éventail d'activités sur le terrain.</p> <p>L'ODD no. 13 appelle à l'intégration des mesures relatives au changement climatique dans les politiques, stratégies et plans nationaux. Pour parvenir à une société durable, il est également essentiel d'améliorer la sensibilisation à l'éducation et les capacités humaines et institutionnelles, ainsi que de renforcer la résilience et la capacité d'adaptation aux effets du changement climatique. Un environnement sûr, propre et sain est essentiel à la jouissance des droits de l'homme.</p> <p>Par conséquent, le Congrès encourage les autorités locales et régionales à prendre des mesures visant à mettre en évidence l'impact du changement climatique et à améliorer l'environnement dans toute la région.</p> <p>Le travail du porte-parole permettra une plus grande sensibilisation au changement climatique et aux questions environnementales ; une plus grande participation des villes, des régions, des représentants élus et de leurs partenaires (médias, organisations de la société civile, etc.) à la mise en œuvre des ODD connexes, à l'échange de bonnes pratiques, de politiques et de stratégies, à leur mise en œuvre sur le</p>	<p>Représenter le Congrès dans toutes les grandes manifestations organisées sur la question du changement climatique, présenter les activités pertinentes (y compris au Bureau), et faire des suggestions si nécessaire.</p> <p>Contribuer à inclure la dimension du changement climatique et les questions environnementales dans les travaux courants des commissions du Congrès, notamment la commission des affaires courantes.</p> <p>Le porte-parole thématique du Congrès sera également tenu au courant du sujet et impliqué, si nécessaire, dans les activités de coopération du Congrès menées dans des pays spécifiques.</p> <p>Suivi de la mise en œuvre des textes adoptés par le Congrès sur le changement climatique et les questions environnementales.</p>	<p>Une bonne connaissance de l'anglais est requise ; la connaissance d'autres langues est un avantage.</p>

<p>régionales dans la lutte contre le changement climatique et les problèmes environnementaux, y compris la biodiversité, seront à l'ordre du jour de la 39e session du Congrès en octobre 2020.</p>	<p>terrain, et à l'intégration de la dimension environnementale dans les travaux du Congrès.</p>		
--	--	--	--

7. Digitalisation and artificial intelligence			
Relevance to priorities	Political objective (expected results)	Tasks and duties of the spokesperson	Language skills
<p>New technologies, digitalisation and Artificial Intelligence have been high on the agenda of the Council of Europe, in particular in the framework of the Ad hoc Committee on Artificial Intelligence and the European Committee on Democracy and Governance (CDDG).</p> <p>The new Congress Priorities, for 2021-2026 (Resolution 465 (2021)) also include digitalisation and Artificial Intelligence in the local context (point 6e).</p> <p>Digital development is causing great upheaval in all sectors of activity and in the future, developments such as Artificial Intelligence are likely to have a considerable impact on the lives of citizens and the functioning of societies. They will influence, for example, the way in which public authorities are constituted - in elections, for example - the way in which citizens are involved in decisions and the way in which public authority is exercised.</p> <p>Digitalisation and the use of AI in public management can make administration more efficient and inclusive, and it can foster better information and political participation.</p> <p>The COVID-19 pandemic has profoundly changed lifestyles and territorial interaction. It has shown that in a crisis situation, the development of digital tools can help to find new forms of communication and management of public services. In particular, the improvement of IT infrastructure can play a key role in ensuring equivalent living</p>	<p>Through the appointment of a Thematic Spokesperson on Digitalisation and AI, the Congress will contribute to achieving its own priorities for 2021-2026 and contribute to the strategic priorities of the Council of Europe.</p> <p>The work of the Thematic Spokesperson contributes to mainstreaming digitalisation and AI dimension in the Congress' work.</p> <p>The Thematic Spokesperson will develop structured dialogue with CAHAI and CDDG.</p> <p>The work of the Thematic Spokesperson will also help create greater visibility and increase dissemination of the Congress' reports on digitalisation and AI, both within the Council of Europe's bodies and externally.</p>	<p>Represent the Congress in all major events organised on the issue of Digitalisation and Artificial Intelligence, present its activities in this matter,</p> <p>Report to the Bureau on these events and suggest new developments as necessary;</p> <p>Follow up on the Congress recommendations on Digitalisation and AI, and examine possible synergies and co-operation notably with CAHAI and CDDG (Working Group on Democracy and Technology – GT-DT)</p> <p>Link the work on the report on Smart cities and smart regions and the general Congress activities on digitalisation and AI;</p> <p>To follow up on the implementation of the Congress' adopted texts on digitalisation and AI.</p> <p>The Congress Thematic Spokesperson will also be kept abreast and involved whenever necessary in the Congress co-operation activities carried out in specific countries and co-ordinated by the Congress, which already include a digitalisation and AI dimension.</p>	<p>Sound knowledge of English required; knowledge of other languages an advantage</p>

<p>conditions in urban and rural areas.</p> <p>While such an impact can be very positive, it also has the potential for abuse. Improving digital capabilities requires investment in education and high-level expertise. Above all, it requires a strong and proportionate regulatory framework to ensure respect for human rights and democracy.</p> <p>The Congress will support the development in local and regional communities of ethical, legal, reliable and controlled technologies, which take into account democratic security and the protection of personal data. The issue of data collection to track and monitor citizens in the face of a health crisis is relevant in this respect and should be addressed.</p> <p>The work of the Congress will aim to fully seize the opportunities offered by new technologies - whether to make cities and regions "smart", to digitise the local economy or to use them as tools for greater inclusion and participation of citizens - while respecting the integrity, freedoms and, in general, the fundamental rights of citizens.</p> <p>The Council of Europe is in a unique position as a platform for intergovernmental co-operation capable of setting standards for the development and use of artificial intelligence, in accordance with human rights, democracy and the rule of law.</p> <p>The Congress will participate in the work carried out in this field within the Council of Europe and contribute to its implementation at local and regional level, through a Report on Smart cities and smart regions which is under elaboration in the Governance Committee. The Committee will take into consideration the relevant texts adopted in this respect (e.g. Rec 274 (2009); Res 394 (2015) etc).</p>			
--	--	--	--

7. Numérisation et intelligence artificielle			
Pertinence pour les priorités	Objectif politique (résultats attendus)	Tâches et mission du porte-parole	Compétences linguistiques
<p>La numérisation et l'intelligence artificielle figurent parmi les principales priorités du Conseil de l'Europe, en particulier dans le cadre du Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI) et du Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG).</p> <p>De plus, les nouvelles Priorités 2021-2026 du Congrès (Résolution 465 (2021)) incluent la numérisation et l'intelligence artificielle dans le contexte local (point 6e).</p> <p>Le développement numérique cause de grands bouleversements dans tous les secteurs d'activité. Dans le futur, les développements tels que l'intelligence artificielle auront probablement un impact considérable sur les vies des citoyens et sur le fonctionnement des sociétés. Ils influenceront, par exemple, la façon de constituer les autorités publiques lors des élections, ou l'implication des citoyens dans le processus de prise des décisions ainsi que l'exercice de l'autorité publique.</p> <p>La numérisation et l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la gestion des affaires publiques peuvent rendre l'administration publique plus efficace et inclusive, et peuvent encourager une meilleure connaissance et la participation en politique.</p> <p>La pandémie de la COVID-19 a profondément changé les styles de vie et les interactions</p>	<p>A travers la nomination d'un porte-parole thématique pour la numérisation et l'intelligence artificielle, le Congrès contribuera à réaliser ses propres priorités pour 2021-2026 et contribuera aux priorités stratégiques du Conseil de l'Europe.</p> <p>Le travail du porte-parole thématique contribue à généraliser la dimension numérique et l'intelligence artificielle dans le travail du Congrès.</p> <p>Le porte-parole thématique développera un dialogue structuré avec le CAHAI et le CDDG.</p> <p>Le travail du porte-parole thématique aidera aussi à créer une plus grande visibilité et à accroître la diffusion des rapports du Congrès sur la numérisation et l'intelligence artificielle, autant au sein des organes du Conseil de l'Europe que en dehors.</p>	<p>Représenter le Congrès dans tous les événements majeurs organisés sur le sujet de la numérisation et de l'intelligence artificielle, présenter ses activités dans ce domaine.</p> <p>Rendre compte au Bureau de ces événements et le cas échéant suggérer de nouveaux développements.</p> <p>Assurer le suivi des recommandations du Congrès sur la numérisation et l'intelligence artificielle, et examiner les synergies et coopérations possibles, notamment avec le CAHAI et le CDDG.</p> <p>Lier le travail du rapport sur les villes et les régions intelligentes aux activités générales du Congrès sur la numérisation et l'intelligence artificielle.</p> <p>Assurer le suivi de la mise en oeuvre des textes sur la numérisation et l'intelligence artificielle adoptés par le Congrès.</p> <p>Le Porte-parole thématique du Congrès sera aussi informé et impliqué quand nécessaire dans les activités de coopération du Congrès organisées dans certains pays et les activités coordonnées par le Congrès, qui comprennent déjà une dimension digitale et de l'intelligence artificielle.</p>	<p>La bonne connaissance de l'anglais est requise ; la connaissance d'autres langues serait un avantage.</p>

<p>territoriales. Elle a montré qu'en situation de crise, le développement d'outils digitaux peut aider à trouver de nouvelles formes de communication et de gestion des services publics. Plus particulièrement, l'amélioration de l'infrastructure informatique peut jouer un rôle clé pour assurer des conditions de vie équivalentes dans les zones urbaines et rurales.</p> <p>Bien qu'un tel impact puisse être très positif, il y a aussi un risque d'abus. Améliorer les capacités numériques demande un investissement dans l'éducation et l'expertise de haut niveau. Par-dessus tout, cela demande un cadre réglementaire fort et proportionné pour assurer le respect des droits de l'Homme et de la démocratie.</p> <p>Le Congrès soutiendra le développement de technologies éthiques, légales, fiables et contrôlées dans les communautés locales et régionales, prenant en considération la sécurité démocratique et la protection des données personnelles. La question de la collection des données pour suivre et surveiller les citoyens face à une crise sanitaire est pertinente dans ce contexte et devrait être abordée.</p> <p>Le travail du Congrès aura pour objectif de pleinement saisir les opportunités offertes par les nouvelles technologies – que ce soit pour rendre les villes et régions « intelligentes », pour numériser l'économie locale, ou pour les utiliser comme outils d'une plus grande inclusion et participation des citoyens – tout en respectant l'intégrité, la liberté et, de manière générale, les droits fondamentaux des citoyens.</p> <p>Le Conseil de l'Europe se trouve dans une position unique en tant que plateforme pour la</p>			
---	--	--	--

coopération intergouvernementale capable de mettre en place des standards pour le développement et l'utilisation de l'intelligence artificielle, en accord avec le respect des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'Etat de droit.

Le Congrès participera au travail réalisé dans ce domaine au sein du Conseil de l'Europe et contribuera à sa mise en place au niveau local et régional, à travers un Rapport sur les villes et les régions intelligentes, qui est en cours de préparation au sein de la Commission de la Gouvernance.

Le Comité prendra en considération les textes pertinents adoptés à cet égard (par exemple, Rec 274 (2009) ; Res 394 (2015), etc).